Mots
Pour Maux d'Enfants

ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE 2022

du 1er avril 2023

Assoc. MOTS POUR MAUX D'ENFANTS – 22 Rue de la Main de Fer 58200 Cosne s/ Loire
Tél. : 06.03.05.73.39 – mpme58@hotmail.fr – http://mots-pour-maux-d-enfants.asso.st

I - RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

II - BILAN DES ACTIONS 2022

A –…qui concernent les familles d'enfant différent

- DES ATELIERS « PAS COMME LES AUTRES »
    1°) UN APRÈS-MIDI LUDIQUE
    2°) LA LÉGOTHÉRAPIE
    3°) L'ARBRE À LIVRES
- LES SOIRÉES D'ACCOMPAGNEMENT PLURADYS
- LES RENCONTRES FAMILLES
    1°) LA JOURNÉE DES FAMILLES
    2°) LA RENCONTRE DE FIN D'ÉTÉ
    3°) LA SOIRÉE DE PRÉPARATION GUIDANCE 2023
    4°) NOËL 2022
- L'AIDE AU RÉPIT
    1°) HANDI-SITTING
    2°) AIDE À LA GARDE & PARTENARIAT ASSAD
- LA REPRÉSENTATION DES FAMILLES & DES PERSONNES HANDICAPÉES
    1°) LA CDAPH DE LA NIÈVRE
    2°) LE SDSF DE LA NIÈVRE
    3°) LE CCAS DE COSNE
    4°) LES COMMISSIONS DE COSNE
    5°) LES MANQUÉS
- AU NOM DES FAMILLES…
    1°) LE PROJET DE JEUX INCLUSIFS
    2°) LE PAL
- L'AIDE AUX DEVOIRS
- L'ÉDITION JEUNESSE ACCESSIBLE
- POUR PROFITER À TOUS…
    1°) LA MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL / D'INSTALLATIONS
    2°) LES MOMENTS INFOS
- NOUVEAUTÉS
    1°) DE LA MÉDIATHÈQUE
    2°) POUR LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES
    3°) POUR LA BOUTIQUE
- LES CONTACTS

B – …qui informent ou qui sensibilisent

- LA NUIT DE LA LECTURE
- SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES
- NOS PORTES OUVERTES
- LES 15 ANS DE MPME
- LA JOURNÉE NATIONALE DES TROUBLES DYS
- LA VALISE PÉDAGOGIQUE
- LE TÉLÉTHON

C – … qui enrichissent notre réseau

- INAUGURATION PANNEAUX SIGNALÉTIQUES
- LA VILLE À JOIE – ST PÈRE
- LA FÊTE DES ASSOCIATIONS
- LES CONTACTS DIVERS
- LES RÉSEAUX
- LES BÉNÉVOLES

D – … qui nous alimentent financièrement…

- NOTRE BROCANTE
- LES ANNONCÉS MAIS ANNULÉS
- LES SUBVENTIONS
- LES DONS

III – RAPPORT FINANCIER COMPTE DE RÉSULTAT - BILAN

IV – PROJETS 2023

A – Les propositions pour les familles

- LA LÉGOTHÉRAPIE
- LES ATELIERS D'HABILETÉS SOCIALES
- LA GUIDANCE PARENTALE INDIVIDUELLE
- LES SOIRÉES D'INFORMATIONS
- LE HANDI-SITTING
- L'AIDE AUX DEVOIRS
- LES MOMENTS FAMILLES (Galette, Journée des familles…)

B – … mais pas que !

- LA BOÎTE À OUTILS
- LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES
- LES SOIRÉES « 1 soir, 1 info »
- L'INSTALLATION DES JEUX INCLUSIFS
- LES INTERVENTIONS À L'EXTÉRIEUR
- LA MISE À DISPOSITION DE NOS AMÉNAGEMENTS

C – Les manifestations

- LE RALLYE CITOYEN EDUCAP CITY
- BROCANTE
- FÊTE DES ASSOCIATIONS
- TÉLÉTHON

V – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

VI – CONSEIL D'ADMINISTRATION

VII – QUESTIONS DIVERSES

CONCLUSION

Début de séance 10H30

Merci à tous : familles, membres, élus, sympathisants à notre cause… pour votre présence aujourd'hui en cette 15ème Assemblée Générale.
Ceux qui me connaissent savent à quel point ce rendez-vous annuel m'est cher car c'est le moment où nous faisons le point sur ce qui a été fait, avec quels moyens, et que nous donnons les grandes lignes de l'année à venir.

I - RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2022 est, elle aussi, passée à toute vitesse et a été, elle aussi, encore riche en rencontres, en accompagnements, en actions, en tout ce qui fait de cette association un lieu incontournable de la différence sur un très grand secteur.
Pour exemple, des projets ont été initiés dépassant largement notre cadre habituel et nous ne pouvons que nous réjouir qu'ils puissent être menés à terme…

Les entraves liées au Covid, encore présent dans notre quotidien mais de façon moins étouffante, ont pu, en 2022, être amoindries, ce qui a permis de pouvoir retravailler sur des propositions et de retrouver un rythme intéressant sur la 2ème partie de l'année, et une préparation de 2023…

De même, la réalisation, enfin, de rencontres entre les familles a permis de créer des liens. Liens qui nous ont tant manqué ces dernières années, liens impossibles à créer et qui, donc, ne permettaient pas de créer une dynamique au sein de l'association ce qui l'avait mise en péril…

En 2022, l'association est composée de 18 familles, dont 8 arrivées au cours de l'année.
Depuis plusieurs années, 10 familles environ renouvellent leur adhésion et cela permet désormais qu'un noyau dur permette à cette association de pouvoir proposer, merci à elles…

Lors de cette année 2022, nous avons pu constater une problématique mettant en souffrance les enfants au quotidien à savoir qu'ils sont souvent mis en difficulté par leur environnement (école, camarades, fratrie…) avec une estime de soi du coup malmenée, et donc une répercussion psychologique sur eux-mêmes, comme sur l'ensemble de la famille.
Nous avons donc travaillé pour tenter d'apporter des réponses…

Un point est également à faire sur nos ressources financières qui s'amenuisent un peu plus au fil des années alors qu'on fait de plus en plus de dossiers…
Chaque année, beaucoup de temps et d'énergie sont consacrés à la recherche de financement, au remplissage des dossiers, au compte-rendu à faire ensuite etc.
Nous devons également, chaque année, prévoir et souvent déjà commencer des actions sans savoir si elles pourront être financées entièrement, partiellement ou pas du tout… alors que les demandes, elles, augmentent à vue d'œil et sur plein de fronts !!!
Cette association, ce n'est pas une association de loisirs, ni d'opinions, ni de revendications ! C'est une association qui vient en aide aux familles en difficulté parce qu'un des leurs a tiré une mauvaise carte, amenant une mauvaise main, une main qui ne pourra pas gagner… elle est le joker qui permet d'apporter un petit quelque chose, qui ne fera peut-être pas gagner mais qui permettra au moins de rester dans le jeu !

On m'a demandé, voir suppliée 😉, cette année de faire plus court alors je vais m'arrêter là pour que l'on puisse passer au plus intéressant : le rapport des activités ou « comment l'association utilise-t-elle ses ressources financières ? ».

Tous les votes exprimés étant pour et aucune abstention, ni aucun vote contre n'ayant été relevé, le rapport moral est donc adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

CHARGES			PRODUITS		
ACHATS		**4 453,80 €**	**VENTE & ACTIVITÉS**		**2 288,17 €**
- Achats de matières premières	269,45 €	*Repas JDF + 15 ans*	- Ventes de produits finis	59,00 €	
- Variations des stocks	- 242,85 €		- Prestations de services	1 653,50 €	*Brocante*
- Eau, électricité…	1 819,28 €		- Vente de marchandises	236,67 €	*Boutique MPME*
- Fourn. d'ent. et petit équipement	1 012,06 €	*Matériel Lego + fournitures pour ateliers*	- Autres recettes d'activités	350,00 €	*Mise à dispo aménagements*
- Fournitures administratives	1 074,26 €	*60 % Cartouches laser*	- Ristourne	- 11,00 €	*Ristourne familles*
- Autres fournitures	429,10 €	*Matériels spécifiques*			
- Achats de marchandises	92,50 €	*Marchandises Téléthon*	**SUBVENTION D'EXPLOITATION**		**10 850,00 €**
SERVICES EXTERIEURS		**7 054,50 €**	- Subvention Région BFC		
- Sous-traitance	94,99 €		- Subvention CD 58	3 850,00 €	
- Locations & charges locatives	5 841,84 €		- Subventions Communes	1 500,00 €	(Cosne, Thou, Neuvy s/ Loire)
- Entretien et réparations	58,80 €		- Subventions REAAP	1 500,00 €	
- Primes d'assurances	525,27 €		- Subventions DRJSCS	4 000,00 €	FDVA
- Documentation	503,60 €	*médiathèque + ress pédagogiques*			
- Frais de colloques, séminaires, confér.	30,00 €		**AUTRES PRODUITS GEST°COURANTE**		**4 359,50 €**
			- Dons	3 252,00 €	
AUTRES SERV EXTERIEURS		**7 502,57 €**	- Contributions financières autres		
- Honoraires	3 523,72 €		- Cotisations (48 membres)	1 107,50 €	
- Pub, publications, relations publiques	199,42 €	*Ateliers + intervenants JDF*			
- Déplacements, missions & réceptions	2 521,13 €	*Trajets / CDAPH*			
- Frais postaux et de télécommunicat°	603,44 €		**PRODUITS FINANCIERS**		**13,52 €**
- Services bancaires et assimilés	102,86 €		- Produits financiers	13,52 €	
- Services extérieurs et cotisations	552,00 €	*Formation ES*			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**440,42 €**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		**2 814,00 €**
- Redevances pour licences…	440,42 €	*Google, Plateforme Prime*			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			- Produits exceptionnels		
- Dons, libéralités			- Quote-part des subventions d'investissement	2 814,00 €	*Part subvention investissement CAF*
DOTATIONS / AMORTISSEMENTS		**5 913,31 €**			
TOTAL CHARGES		**25 364,60 €**	**TOTAL PRODUITS**		**20 325,19 €**
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		**43 217,37 €**	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**		**43 217,37 €**
- Mise à disposition gratuite de biens	705,37 €		- Don en nature	705,37 €	
- Prestation			- Prestations en nature		
- Personnel bénévole	42 512,00 €	*2.657 h à 16 €*	- Bénévolat	42 512,00 €	
TOTAL CHARGES		**68 581,97 €**	**TOTAL PRODUITS**		**63 542,56 €**
			RÉSULTAT		**-5 039,41 €**

Concernant **nos dépenses** qui se montent à **25.364,60 €**…

Nos plus grosses dépenses restent liées au local pour 1/3 de nos charges totales.

Suivent les dépenses liées aux interventions des professionnel(le)s, puis les déplacements.

À noter qu'il avait été prévu au budget prévisionnel une indemnité concernant un mandat social qui n'a finalement pu être mis en place.

Concernant **nos recettes** qui se montent à **20.325,19 €**…

Dans les prestations de service se trouvent la brocante et les ateliers payants, notre boutique dans les ventes de marchandises et dans les autres recettes d'activités, la mise à disposition d'aménagements à un SESSAD.

Dans les ***subventions*****,** nous retrouvons donc toutes celles évoquées dans le rapport d'activités à savoir celles des villes de Cosne et de Thou, du CCAS de la Ville de Neuvy-sur-Loire, celle du Conseil Départemental de la Nièvre et donc, cette année, celle du FDVA (Fonds de développement de la Vie Associative)
Par contre, pour 2022, nous n'avons pas celle du REAAP puisque comme il n'y a plus de versement d'acompte, elle ne sera versée en totalité qu'en 2023.

Le montant des dons est de 3.252 € avec entre autres un don de 1.000 €.
Concernant les adhésions, elle représente 1.062,50 € pour 48 adhérents dont 19 familles.

Depuis plusieurs années, nous enregistrons les contributions volontaires qui regroupent les heures de bénévolat, la mise à disposition gracieuse de locaux ou de matériels, ainsi que les dons en nature.
Il a donc été valorisé au total 2.657 h de bénévolat au taux horaire de 16 € soit 42.512 €, soit 390 h de plus que l'année précédente.

Notre exercice se clôture donc avec un résultat négatif de **-5.039,41 €**

BILAN au 31/12/2022

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations corporelles		**11 783,39 €**
Investissements	11 783,39 €	
TOTAL		**11 783,39 €**

Stocks et en-cours

Stocks de marchandises		**242,85 €**
Stocks	242,85 €	
TOTAL		**242,85 €**

Créances

Clients et comptes rattachés		**1 780,00 €**
Clients	200,00 €	
Usagers - Produits non encore facturés	1 580,00 €	
Débiteurs divers et créditeurs divers		**70,00 €**
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	70,00 €	
Comptes de régularisation		**376,28 €**
Charges constatées d'avance	376,28 €	
TOTAL		**2 226,28 €**

Trésorerie

Banques, ets financiers et assimilés		**12 171,99 €**
Compte courant	2 458,28 €	
LIVRET	9 713,71 €	
Caisse		**156,49 €**
Caisse	156,49 €	
TOTAL		**12 328,48 €**

TOTAL ACTIF **26 581,00 €**

PASSIF

Capitaux

Eléments en instance d'affectation		**25 490,52 €**
Report à nouveau (solde créditeur)	25 490,52 €	
Résultat net de l'exercice (exc. ou déficit)		**-5 039,41 €**
Résultat de l'exercice (déficit)	-5 039,41 €	
Subvention d'investissement		**5 912,48 €**
Autre subvention d'investissement	5 912,48 €	
TOTAL		**26 363,59 €**

Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés		**217,41 €**
Fournisseurs	37,41 €	
Fournisseurs - Factures non parvenues	180,00 €	
Débiteurs divers et créditeurs divers		**0,00 €**
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	0,00 €	
Comptes de régularisation		**0,00 €**
Produits constatés d'avance	0,00 €	
TOTAL		**217,41 €**

TOTAL PASSIF **26 581,00 €**

Concernant les IMMOBILISATIONS : Indiqué sur le bilan, le montant des immobilisations corporelles pour 2022, soit les investissements concernant l'aménagement du local, est de 11.783,39 €.

Concernant les CRÉANCES :
Nous y trouvons la subvention REAAP 2022 (1.500 €) et la mise à disposition ponctuelle de nos aménagements à un SESSAD de septembre à décembre et qui au 31 décembre n'avait pas encore réglé.

Concernant notre TRÉSORERIE : Au 31/12/2022, elle totalise **12.328,48 €**.

Pour rappel, en ce qui concerne nos charges fixes, elles sont, par mois, d'environ 800 € soit ***9.600 €*** / an.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

IV – PROJETS 2023

Pour 2023, nous avons mis l'accent sur l'accompagnement des familles au niveau du quotidien : guidance parentale individuelle ou en groupe, donner des moyens aux enfants pour leur permettre de développer leurs interactions sociales.

Également, l'importance de créer du lien à l'intérieur même de l'association a montré son utilité avec l'augmentation de la fréquentation des propositions et des échanges lors des rencontres.

A – LES PROPOSITIONS POUR LES FAMILLES…

- LA LÉGOTHÉRAPIE

Pour rappel, cette méthode permet, entre autres, d'apprendre et/ou d'augmenter les compétences de communication par des interactions constantes, de travailler la cohésion de groupe, d'avoir une meilleure estime de soi, d'appréhender les habiletés collaboratives et les relations sociales, d'améliorer ses relations à l'autre et le travail d'équipe, de faire confiance aux autres... par le biais d'une activité ludique et connue de tous !

Cette proposition, commencée fin 2022, se poursuit donc en 2023 à raison de cycles de 7 séances (1 en individuel pour faire connaissance et évaluer l'enfant et ses besoins, puis 6 de groupe).
Ces 7 séances seront généralement réalisées sur 1 trimestre.

Pour le 1er semestre 2023, le 1er cycle (janvier à mars) se déroulera des samedis et le 2ème (avril à juin mais séance individuelle en mars) des mercredis.
Les horaires sont décidés en commun accord avec les familles des enfants inscrits.

Le tarif de 182 € correspond au coût de revient des séances (pour 4 enfants) pour les familles non membres (soit 26€ la séance) et est pris à 50% en charge par l'association en cas de familles membres (soit à payer 90 €, avec un coût à la séance de 13 €)).
Pour comparaison, le coût unitaire des séances pratiqué sur l'hexagone se situe entre 35€ et 65 €

- LES ATELIERS D'HABILETÉS SOCIALES

Comme en 2020-2021, des ateliers d'habiletés sociales parents-enfants seront proposés en 2023 mais sous une forme différente...

C'est Sarah BERTRAND, intervenante spécialisée en ABA mais pas que, qui animera cet atelier.

À la demande des familles, cet atelier se déroulera un dimanche matin tous les 2 mois (sauf exception) de 10h à 11h30.

2 groupes seront constitués :
- le 1er regroupera des enfants plus en difficulté au niveau de la communication verbale
- le 2ème s'adressera à des enfants communicants, en besoin de compréhension des interactions sociales, d'aide au décryptage des émotions de l'autre...

- LA GUIDANCE PARENTALE INDIVIDUELLE

Par le biais également de Sarah BERTRAND, des moments de guidance parentale en rencontre individuelle d'1h30 seront proposés, afin d'accompagner les familles et de leur permettre de renforcer leurs compétences parentales par le biais de conseils, aide, soutien...

2 créneaux par mois seront proposés à l'ensemble des familles pour le 1er semestre, ce qui permettra de voir si les familles y adhérent.

- LES SOIRÉES D'INFORMATION

Le 14 novembre 2022, les familles de l'association étaient conviées à venir rencontrer Sarah BERTRAND.

À cette occasion, elles ont été informées que des soirées d'information de guidance parentale de groupe allaient être proposées en 2023 et que c'étaient donc à elles de fixer les thèmes qu'elles souhaitaient y voir aborder.
Ces soirées, prévues 1 fois par mois ou tous les 2 mois, un lundi ou un vendredi (selon le désir des familles), se dérouleront de 18h30 à 20h, en présentiel ou en visio, avec la présence également de Sabrina, pour permettre aux parents en difficulté de garde de s'occuper des enfants, à côté, pendant ce moment à eux.

Le programme qui a été établi est donc :

- le vendredi 6 janvier => ABA
- le lundi 6 mars => Gestion des troubles du comportement
- le lundi 3 avril => Gestion des émotions
- le vendredi 16 juin => Aides visuelles et teacch

Les autres thèmes abordés sur le 2ème semestre seront : "Aide sur les troubles des apprentissages " et "l'autonomie" (y compris la propreté).

- LE HANDI-SITTING

La proposition de garde, de type baby-sitting adapté, est prolongée au moins sur le 1er semestre 2023.

Pour rappel, les familles qui désirent y faire appel doivent se faire connaître avant toute demande d'intervention ; toutes les informations et les conditions applicables leur seront alors communiquées.

- L'AIDE AUX DEVOIRS

Elle est également reconduite pour le 1er semestre 2023.

Pour rappel, elle est proposée pour les primaires et les collégiens le lundi soir de 18h à 19h15, tous les 15 jours pendant les périodes scolaires et est encadrée par Sabrina REDON, éducatrice spécialisée.

- LES MOMENTS FAMILLE

Un moment de partage autour d'une galette était prévu le dimanche 15 janvier afin de remplacer la rencontre de Noël qui n'avait pu se faire fin 2022.

Une nouvelle Journée de Familles a été arrêtée à la date du dimanche 2 juillet, qui devrait avoir lieu – si les demandes de subvention aboutissent - sur le secteur de Cosne mais chut car cela doit rester une surprise, surtout au niveau de l'animation, mais promis, on vous raconte tout l'année prochaine !

B - … MAIS PAS QUE

- LA BOÎTE À OUTILS

Début 2023, Dorine, stagiaire dans le cadre de sa 2ème année de SP3S (Services et prestations des secteurs sanitaire et social) au Centre Scolaire Notre-Dame de Nevers, a eu comme mission de mettre en place les bases d'un projet dans nos tiroirs depuis longtemps : la réalisation d'un recensement d'informations permettant de faciliter la connaissance de ce qui est présent sur notre territoire pour les familles confrontées à la maladie, des difficultés ou au handicap…

Présentation par Dorine de son travail

- LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Jouant de malchance depuis 2022, une rencontre avec les professionnelles de l'EMAS (Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation) doit enfin se faire pendant les vacances de Pâques (12/04/2023).
Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des enseignants pour l'inclusion des élèves du 1er et du 2nd degré, ce qui peut apporter un soutien non négligeable !

Dans les rencontres également prévues, nous avons également des temps avec des enseignantes ou formatrices du secteur (14/04/2023), avec d'autres associations afin de garder les liens, de mettre en place un partenariat ou des actions comme avec l'APF, le 15/03/2023.

Différentes présentations sont également au calendrier que ce soit de l'association auprès de la Direction de l'autonomie (28/02/2023) ou de la légothérapie pour le réseau autisme 58 (15/05/2023) mis en place par le CRA BFC (le Centre Ressources Autisme).

- LES SOIRÉES « 1 soir, 1 info »

Parce que notre territoire regorge de ressources qui nous échappent souvent parce que l'on en n'a pas connaissance ou de façon erronée, nous donnons la parole 1 fois par mois, le 4ème vendredi du mois, à des professionnel(le)s pour venir en parler et pouvoir échanger dessus et ce, par le biais de soirées d'information « 1 soir, 1 info ».

Le programme du 1er semestre 2023 est :

- le 20 janvier => le shiatsu par Caroline VEYCHARD
- le 24 février => l'harmonisation globale par Hélène NOËL
- le 24 mars => l'EMDR (Désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires) par Line SMEYERS
- le 28 avril => la méthode BAL-A-VIS-X par Sarah BONVILLAIN, ergothérapeute
- le 26 mai => le neurofeedback par Mariline HELOO
- le 23 juin => l'étiopathie par Cassandre VERRI, nouvellement installée à Cosne

- L'INSTALLATION DES JEUX INCLUSIFS

L'installation des jeux tels que prévus dans le projet déposé au budget participatif nivernais devrait être réalisée dans le City Park de St Père avant les vacances de Pâques.
Les enfants pourront donc en profiter pleinement pendant celles-ci !

- LES INTERVENTIONS À L'EXTÉRIEUR

Une intervention de sensibilisation à la différence pour l'ensemble de l'école maternelle et primaire de St Père nous a été demandée et devrait être proposée dans les derniers mois du calendrier scolaire 2022-2023.

- LA MISE À DISPOSITION DE NOS AMÉNAGEMENTS

L'association reste ouverte aux demandes d'utilisation de ses salles, autant par des structures que par des professionnel(le)s en passant bien sûr par les familles de l'association.

Avis donc à tous ceux intéressés pour les utiliser ponctuellement ou de façon régulière !

C – LES MANIFESTATIONS

- LE RALLYE CITOYEN EDUCAP CITY

Le 4 avril 2023 est organisé par la Ville de Cosne en partenariat avec CAP SAAA, association nationale coordinatrice des évènements à travers la France, le 2ème Rallye Citoyen Educap City.

Il nous a été demandé d'être marraine, par le biais de la présidente, de cette édition, le parrain étant Mr Bernard BORDET, co-fondateur de PASORI, ce que nous avons bien sûr accepté.

Il s'agit d'un parcours d'orientation à travers la ville qu'environ 300 jeunes répartis en 50 équipes devront effectuer en passant par des points bien précis correspondant à des institutions, des sites culturels, des associations, des entreprises…
Tous les élèves de 6e des collèges publics ou privés de la commune mais aussi ceux de Donzy et de Pouilly-sur-Loire sont concernés.

Les objectifs sont une découverte de la ville, comprendre le fonctionnement de certains acteurs du territoire et mise en avant par l'association CAP SAAA : de permettre de développer l'esprit critique et donner le goût de l'engagement, de susciter les bonnes attitudes de civisme et de respect, l'ouverture aux autres et la solidarité, de stimuler l'intelligence collective par la collaboration, le travail et l'esprit.

- BROCANTE

Notre brocante annuelle, qui se passe dans le centre-ville de Cosne, aura lieu pour 2023 le lundi 17 juillet.
Et nous avons, comme d'habitude, commandé le soleil avec si possible une réduction du thermostat !!!

Appel donc aux bonnes volontés !

- FÊTE DES ASSOCIATIONS 2023

Si la date se situe comme d'habitude, elle devrait être reproposée pour le samedi 9 septembre, donc à noter également dans vos agendas !

- TÉLÉTHON

Le Téléthon devrait avoir lieu le vendredi 8 et le samedi 9 décembre 2023 ce qui nous laisse un peu de temps pour voir comment nous allons nous organiser.

V – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il a été apporté par le Conseil d'administration des modifications au règlement intérieur sur les articles :

- TITRE I – LES MEMBRES
  - ARTICLE 3 – Cotisations
- TITRE II – FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :
  - ARTICLE 9 – Conseil d'Administration
  - ARTICLE 10 – Le Bureau

A – « Article 3 – Cotisations »

La modification apportée à cet article concerne uniquement le rajout d'une réduction de 10€ applicable au parent « membre famille » titulaire de la carte d'invalidité, de la carte mobilité inclusion ou d'une RQTH

ARTICLE 3 - Cotisations

[…]
Une réduction de 10 € sera appliquée au membre « Famille » titulaire de la carte d'invalidité, de la carte mobilité inclusion ou d'une RQTH. […]

B – « Article 9 – Conseil d'Administration

Compte tenu des difficultés à trouver des personnes souhaitant s'impliquer dans la gestion de l'association, il a été décidé de réduire au minimum légal le nombre composant le bureau, soit de passer de 3 à 2 membres.

ARTICLE 9 – Conseil d'Administration

[...]
Il est composé de ~~3~~ 2 membres minimum, élus par l'Assemblée Générale, se réunit au moins 1 fois par trimestre ou à la demande du Bureau. […]

C – « Article 10 – Le bureau »

Les 2 fonctions - que le minimum légal impose - sont Président et Trésorier, l'article est donc modifié en conséquence.

ARTICLE 10 – Le bureau

[...]
Conformément à l'article 9 des statuts de l'Association, le Bureau est composé, au minimum, d'un président, ~~**d'un secrétaire**~~ et d'un trésorier, **éventuellement d'un secrétaire,** et si nécessaire, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint.
Il a pour objet : de prendre les décisions relatives à la vie courante de l'Association, de la représenter, de faire circuler les informations.
Il se réunit à chaque fois que cela est nécessaire.
Le Trésorier est responsable, devant les membres du Conseil d'Administration, de la gestion financière de l'Association.
~~Le Secrétaire a la charge des archives.~~
[…]

Les modifications apportées au Règlement Intérieur sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

VI – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Concernant les mouvements au sein du Conseil d'Administration, nous avons eu la démission de notre trésorière, Nicole LOEILLET, pour des raisons de santé.

De même, compte tenu de l'absence sur les 3 dernières réunions statutaires de Patrick BOUFFARD, trésorier-adjoint, celui-ci est considéré comme démissionnaire.

Les membres de l'Assemblée Générale valident, à l'unanimité, les démissions.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

CONCLUSION

Voilà cette 15e assemblée générale qui s'achève sur une année encore bien remplie mais sans doute bien moins que le sera la prochaine !

Si vous avez suivi les informations locales, et en particulier les réseaux sociaux, vous avez pu entendre que le Département, en la personne de son Président, Mr BAZIN, souhaitait que notre association se « départementalise » sur la Nièvre.
Bien qu'elle le soit déjà plus ou moins puisque des familles nous contactent déjà d'un peu partout, cette reconnaissance de nos activités, que ce soient de l'accompagnement des familles, notre objectif principal, à de la représentation ou des actions de sensibilisation à la différence comme par le biais de notre malle pédagogique, fait du bien !
À nous maintenant d'être à la hauteur des attentes mais surtout des besoins des familles du territoire !

Avant de clôturer cette Assemblée Générale Ordinaire, et de passer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, je voudrais remercier :

- tous les membres du Conseil d'Administration
- encore et toujours, pour la route faite ensemble : les adhérents passés, actuels et futurs
- les bénévoles
- tous les organismes subventionneurs : le REAAP, la CPAM, le Conseil Départemental de la Nièvre, le FDVA
- tous les élus qui nous ont montré leur soutien à différentes occasions cette année et qui vont, sans aucun doute, continuer à le faire !
- pour leur confiance et leurs subventions : les communes de Cosne sur Loire et de Thou (45), ainsi que Neuvy-sur-Loire par le biais de son CCAS
- pour leur soutien financier par leur don : l'Entreprise CHARPIN INOX, la CMCAS Berry-Nivernais, la cuisiniste CUISINELLA de Cosne et tous les gentils donateurs
- une double mention pour l'Entreprise CHARPIN pour son don matériel
- pour son hébergement, le magasin CARREFOUR de Cosne
- les professionnels avec qui nous travaillons, ainsi que les associations, partenaires et autres qui ont été présents tout au long de cette année passée mais aussi pour celles à venir

et à tous les autres, qui bien que non nommés ont également contribué à nous faire avancer pour accompagner au mieux les familles !

Séance levée à 12H30

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le 1er avril 2023

La Présidente, Carole LAFORGE